

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 14, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Procès de Lacollonge. — Affaire d'Alger. Nouveaux exploits de Jussouf. — Nouvelles d'Espagne. — Chambre belge. Second vote de l'art. 2 de la loi communale. — Cour d'assises de Liège. — Congrès scientifique. — Analyse du poème de l'opéra des *Huguenots*. — Renseignements commerciaux sur le Portugal. — Cirque Olympique. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE.

Paris, le 6 mars. — On lit dans le *Journal de Paris* :

« Le gouvernement a reçu aujourd'hui la nouvelle officielle de l'acceptation de la médiation anglaise par le gouvernement des Etats-Unis. »

« De tous les journaux partisans de la doctrine du *Mémorial bordelais* est celui qui a fait la plus rude guerre au ministère actuel. Aujourd'hui encore M. Henri Fonfrède attaque vivement les successeurs de MM. de Broglie et Guizot. »

« Les débats de l'affaire du curé Dellacollonge, accusé d'assassinat et de vol avec effraction du trou de la fabrique, ont commencé le 1^{er} mars devant la cour d'assises de Dijon. »

La première audience a été remplie par les formalités d'usage et par la lecture de l'acte d'accusation.

C'est avec une sorte d'impassibilité froide que Dellacollonge a entendu le récit sanglant des scènes dont il a été le terrible acteur. Le plus souvent il cachait une partie de sa figure dans ses mains. Dellacollonge est d'une stature élevée et est doué d'une grande force musculaire. Il a le front très-proéminent; ses cheveux sont noirs; ses yeux, noirs aussi, ombragés de sourcils noirs, profondément enfoncés dans leur orbite, et le paraissant d'autant plus que le front est plus saillant, semblent lancer parfois un feu sombre, et donner à toute sa physionomie un air de dureté.

Le lendemain, dans la seconde audience, Dellacollonge a donné, sur le meurtre qu'il est présumé avoir commis, sur la fille Besson, des détails qui font frémir. Trois médecins ont donné chacun leur avis sur la cause de la mort de la fille Besson et tous trois ont émis une opinion différente.

AFFAIRES D'ALGER.

La dernière victoire que les français ont remportée sur Abd-el-Kader est principalement due à l'intrepide et chevaleresque Jussouf, des exploits duquel, nous avons quelquefois entretenus nos lecteurs. Voici la partie du rapport du maréchal Clausel, qui concerne Jussouf :

« Lorsque la première brigade arriva auprès d'Aouchbah, sur la rive droite du Siseif, où l'émir était à notre arrivée, elle apprit que son camp avait été levé pendant la nuit, et qu'il avait pris la direction de Mascara. Après avoir traversé la rivière, et gravi la montagne opposée par un sentier très-escarpé et presque impraticable aux hommes à pied, elle arriva sur un plateau à l'extrémité duquel était l'infanterie d'Abd-el-Kader, cherchant à gagner les montagnes à gauche. Celle-ci avait engagé une fusillade assez vive, mais à une très-grande portée, avec notre cavalerie indigène, qui, se trouvant à gauche, en était plus rapprochée. »

« Après ce commencement de combat, l'infanterie d'Abd-el-Kader se voyant abandonnée par la cavalerie, commença à fuir dans toutes les directions, pendant que l'émir lui-même s'échappait de toute la vitesse de son cheval, accompagné d'environ deux cents cavaliers. Dès lors ce ne fut plus un combat, mais une véritable chasse. Les fantassins

LES HUGUENOTS.

Voici une analyse du *Libretto* de M. Scribe.

Le premier et le second acte se passent en Touraine, les trois autres à Paris. D'abord nous sommes dans le château du duc de Nevers, jeune seigneur joyeux et galant : ses amis et lui se préparent au festin par des chants et des jeux. On attend un convive, Raoul de Nangis, gentilhomme protestant, plus grave, plus innocent, mais non moins tendre que les catholiques. A table, on parle de bonnes fortunes, et Raoul en raconte une, qui, bien qu'anonyme, lui tient fortement au cœur. Près des ramparts d'Ambroise, il a protégé une vierge timide contre les insultes d'une bande d'étudiants, et il ne la plus revue depuis. Le valet de Raoul est ce vieux soldat huguenot, ce brave et austère Marcel, que Raoul lui-même caractérisait ainsi :

Entre un glaive et la bible
Mon aïeul l'éleva, ne jurant que Luther,
Dans l'horreur de l'amour, du pape et de l'enfer,
Cœur fidèle, mais inflexible,
Diamant brut, incrusté dans du fer.

Quand Marcel voit son jeune maître assis parmi les Philistins, vidant avec eux des coupes et échangeant des paroles folâtres, il se dépêche d'entonner une mélodie que Luther a composée et qui équivalait pour lui au signe de la croix. La mélodie, le cantique ou *Choral*, produit son effet; Raoul cesse de boire. Les catholiques invitent Marcel à chanter quelque air moins lugubre; mais Marcel leur décoche à bout portant une chanson huguenotte, fort à la mode au siège de

de l'émir, que leurs amples vêtements gênaient dans leur course, s'en débarrassèrent pour être plus agiles. Notre infanterie ne prit aucune part à cette affaire. Il n'y eut que les hommes les mieux montés et les plus habitués à ces chemins de montagnes presque impraticables, qui purent continuer la poursuite. Une cinquantaine de Douaiers et de Smélas, à la tête desquels étaient les commandans Jussouf et Richepanse, le lieutenant d'état-major Thomas, et le sous-lieutenant de spahis de Villiers, composaient la petite troupe qui, pendant cinq lieues, poursuivit avec acharnement Abd-el-Kader et ses soldats en déroute. En vain l'émir, remarquant le commandant Jussouf, qui le serrait de plus près, criait-il à ses gens : « Lâchez, retournez-vous, et voyez : il n'y a qu'un homme derrière vous. » La frayeur l'emportait sur la voix du chef, et la fuite n'était pas interrompue. Plusieurs fois le commandant Jussouf se trouva à une très-petite distance de l'émir; et sans des difficultés de terrain qui l'obligèrent à ralentir sa course, il l'aurait infailliblement atteint. Après cinq heures de galop, les chevaux, épuisés de fatigue, furent hors d'état d'aller plus loin; il fallut avec regret abandonner l'espoir de s'emparer de la personne d'Abd-el-Kader. Celui-ci, lorsqu'il s'aperçut qu'on avait cessé de le poursuivre, s'arrêta sur un plateau aux confins des Beni-Hammer, avec cinq ou six cavaliers qui avaient pu le suivre, et se reposa de la fatigue que lui avait causée l'ardeur de notre poursuite.

« Les résultats de cette affaire furent très-importants. Abd-el-Kader perdit environ 70 hommes de son infanterie, qui furent tués. Le Douaier Mohammed-Ben-Kadour, un de nos Arabes auxiliaires, tua son porte-étendard et prit son drapeau, qui fut apporté à Tlemcen. Les mules qui portaient les tentes et les effets de l'émir tombèrent en notre pouvoir; ses propres soldats en avaient déjà pillé les choses les plus précieuses. Un de ses plus beaux chevaux fut pris également. En un mot, sa déroute fut complète. »

« Le succès appartient principalement au commandant Jussouf, qui parvint à entraîner les Douaiers et les Smélas à la poursuite d'Abd-el-Kader, tandis que ceux-ci auraient préféré courir après les habitans de Tlemcen, où il y avait du butin à espérer. Le commandant, par ses paroles et par son exemple, les décida à le suivre. »

BELGIQUE.

Bruxelles, 7 mars. (Trois heures.) Les fonds espagnols qui hier étaient complètement délaissés, ont donné lieu à beaucoup de transactions aujourd'hui, mais à des cours très-bas. Ouvert à 43 1/2 papier, la dette active reste après la cote à 43 7/8 argent.

Anvers. (Deux heures.) Ardonin 43 A. 118 p. 1/2 p. 5/8 cours, avec de fortes ventes par exécution.

Amsterdam, 6 mars. Ardonin 45 3/8.

(Correspondance.)

Paris, 5 mars. On ne sait à quoi attribuer la baisse des fonds espagnols, toutes les nouvelles étant favorables, et les petits événements militaires à l'avantage des carlistes ne pouvant exercer d'influence par suite de l'exagération évidente qui les accompagne. L'opinion accréditée, est que les compagnies formées pour acheter des biens nationaux font le mouvement de baisse, pour avoir des piastres à bon marché, afin de monopoliser les acquisitions. Le bruit courait à la bourse que les carlistes se sont emparés d'un petit poste de pêcheurs du côté de Valentia, qui peut faciliter les arrivages d'approvisionnement

à la Rochelle, dont l'accompagnement naturel se compose, comme il le dit fort bien, du *pié, paï, pouf* des balles, et qui ne le cède pas en agrément, en hardiesse, à un joli feu de peloton

Cependant on dérange le duc de Nevers : une dame inconnue s'est rendue chez lui et l'attend. Le duc rêve une conquête, et, point du tout, il va recevoir un congé! Valentine de Saint-Bras, sa fiancée, a cru devoir venir en personne et seule, le supplier de déguer sa foi. La démarche est étrange et inconvenante; Valentine n'avait-elle donc nul autre moyen de parler au duc? Voulang qu'il renonce à elle et belle comme elle est, ne devait-elle pas surtout éviter de se montrer à ses yeux? Pourquoi se compromettre sans nécessité? sans nécessité! mais, au contraire, il y avait nécessité absolue, indispensable; sans la visite de Valentine au duc, le poète ne pouvait bâtir son opéra; cette visite en est la pierre angulaire. On a déjà compris que Valentine est l'idole inconnue de Raoul; or, tandis qu'elle cause mystérieusement avec le duc, les convives s'avisent de regarder par une malencontreuse fenêtre: Raoul regarde avec les autres, et il reconnaît l'objet de ses pensées. O douleur! le bon Raoul se croit le plus infortuné des hommes et des amans. L'instant d'après, il a beau lui tomber un message féminin, apporté par un gracieux page, et lui assignant un flatter rendez-vous; Raoul ne revient pas de sa disgrâce. Tous les seigneurs catholiques, reconnaissant dans le message la main de Marguerite de Valois, se confondent en protestations auprès de Raoul; mais le pauvre jeune homme ne se sent pas plus à l'aise; néanmoins il se décide à accepter le rendez-vous.

L'armée chrétienne continue à rester dans une inaction forcée à cause des neiges amoncelées sur les montagnes, qu'il lui faudrait passer pour porter des secours aux postes insignifiants successivement investis par le gros de l'armée carliste.

Voici ce que l'on connaît officiellement des élections : à Madrid Mendizabal a été nommé à la presque unanimité, ce qui prouve l'adhésion du pays à son système; les autres procuradores sont : *Cartero* (exaltados), *Martel*, *Holzaga*, *La Caldero*, dont les opinions sont tenues pour sages et favorables au gouvernement. *Martinez de la Roza*, s'est présenté à Grenade, il a été ouvertement repoussé.

Le compte définitif de l'exercice 1830 et antérieurs, déposé sur le bureau de la chambre des représentants le 21 décembre 1835; vient d'être imprimé et distribué. Les recettes de toute nature, effectuées pendant le 4^e trimestre de 1830 et les années 1831, 1832 et 1833, sur ce dernier trimestre de 1830, se sont élevées à 29,807,149 fr. 98 cent. Les dépenses faites et régularisées par la cour des comptes ont été en total de 31,183,534 francs 98 cent., le solde est en conséquence de 1,376,385 francs à porter au débit du compte de 1831.

Ce premier compte une fois définitivement arrêté, les comptes de 1831 et 1832 qui sont aussi tout prêts à être législativement régularisés, feront l'objet des discussions des chambres et l'on pourra enfin espérer de rentrer dans le courant de 1837, dans la voie tracée par l'art. 115 de la Constitution.

Sont démissionnés de leurs fonctions, à cause de leur âge et de leurs infirmités, et admis à faire valoir leurs droits à la pension de retraite :

Le sieur J. G. Vandevelde, inspecteur des eaux et forêts à Namur; le sieur N. Rousseau, sous-inspecteur de la même administration à Virton; le sieur H. Thiry, garde général du premier cantonnement à Mons.

Sont supprimés :

Les inspections des eaux et forêts à Bruxelles et à Namur, les sous-inspections de Mariembourg et de Virton, le premier cantonnement de garde général à Mons, et le 2^{me} à Liège. L'inspection de Namur est réunie à celle de Dinant; la sous-inspection de Mariembourg est réunie à celle de Florennes.

Sont nommés :

Le sieur A. Mathieu, actuellement receveur des contributions directes à Louvain, première division, en la même qualité à Verviers, en remplacement du sieur J. P. Gravey, ex-inspecteur du cadastre, remis, sur sa demande, en disponibilité; le sieur J. H. Deschryver, actuellement contrôleur de troisième classe des contributions directes, cadastre et de comptabilité à Genappe, contrôleur de 2^e classe des dites impositions.

Le sieur J. F. E. Van Alstein, actuellement inspecteur en chef des contributions directes, cadastre, douanes et accises, dans la province de Namur, aux mêmes rangs et grade dans la province de Hainaut, en remplacement du sieur Jacquart, appelé en la même qualité dans la province de Luxembourg; le sieur P. J. Conraets, actuellement inspecteur en chef de ladite administration dans la province de

Le second acte nous conduit aux jardins du château de Chénonceaux au pied d'un vaste escalier qui tourne, et s'élargit en s'abaissant, en perspective du château gothique, de la rivière, qui le baigne de ses fraîches eaux, du soleil qui le dore de ses feux ardents, et d'une riante campagne qu'on entrevoit par d'étroites échappées. Marguerite de Valois est là, chantant la Touraine, l'amour, la fauvette; pendant ce temps, ses dames d'honneur se livrent aux plaisirs du bain, et un jeune page les regarde, comme si le plaisir qu'il y trouve lui en conférait le droit. Marguerite renvoie le page qui ne tarde pas à revenir, suivi de Raoul, lequel a les yeux bandés. Resté seul avec Marguerite, Raoul ôte son bandeau, et tombe en extase devant la reine. Il ne demanderait même pas mieux que de l'adorer, si Marguerite ne lui proposait sur-le-champ un mariage avec Mlle de Saint-Bras, riche héritière, fille d'un ancien ennemi des Nangis. Prête à s'unir avec Henri de Navarre, Marguerite songe au système de la fusion des partis, et y travaille avec beaucoup d'intelligence. En présence du comte de Saint-Bras, du duc de Nevers, de toute sa cour et même de Marcel, l'aimable reine fait venir Valentine; pour la seconde fois de la journée, Raoul la reconnaît, et refuse outrageusement sa main, en souvenir de sa visite chez Nevers. Ici convenons que si Valentine fut légèrement inconsidérée, de son côté, Raoul est bien susceptible, bien pointilleux. Qu'a-t-il donc vu par cette fatale fenêtre? Est-ce qu'une noble fille est décidément perdue, sans retour ni explication possible, pour avoir mis le pied dans l'appartement d'un célibataire? Quoi qu'il en soit, Raoul et Saint-Bras se menacent, se provoquent; par ordre de la prudente Marguerite, on leur enlève leurs rapières : le

de Luxembourg, aux mêmes rang et grade dans la province de Namur.

Le sieur C. F. J. Dupaix, actuellement contrôleur de 4^e classe attaché au service du port d'Anvers, receveur des douanes au bureau de Lillo.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 7 mars. — La séance est ouverte à une heure un quart.

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière séance et le renvoi en commission de plusieurs pétitions, la chambre passe à l'ordre du jour qui appelle le second vote du projet de loi d'organisation communale.

On en est resté à l'art. 2 relatif à la nomination des bourgmestre et des échevins.

M. Doignon prononce un long discours écrit pour soutenir l'élection directe des échevins.

La clôture vivement demandée est mise aux voix et prononcée.

La division est demandée sur l'art. 2. Il est mis aux voix par paragraphe.

« Les conseillers sont élus directement par les électeurs de la commune. — Adopté.

« Le roi nomme le bourgmestre dans le sein du conseil. — Adopté.

« Le roi nomme les échevins dans le sein du conseil.

Plusieurs membres demandent l'appel nominal. 93 membres prennent part au vote. 54 répondent oui, 39 répondent non. En conséquence la nomination des échevins par le roi dans le sein du conseil est définitivement adoptée.

Ont répondu oui : MM. Andries, Beerenbroeck, Bekkaert, Bosquet, Cogen, Cols, Coppieters, Cornet de Grès, David, de Behr, Dechamps, de Jaegher, de Longrée, F. de Mérode, W. de Mérode, Demonceau, de Meulenaere, De Nef, Dequene, de Renesse, de Sécus, Desmet, de Terbecq, de Theux, Devaux, Dubois, Davivier, Eloy de Bardinae, Ernst, Heptia, Kepenne, Lardinois, Lebeau, Legrelle, Maes de Vries, Mees, Milcamp, Morel d'Auheel, Nothomb, Polvliet, C. Rodenbach, Rogier, Shactzen, Shyven, Simons, Smits, Ullens, Vanden-Hove, Vanderbelen, Verdussen, Verrue Lefranq, Vilain XIII, C. Vuylsteke et Raikem.

Ont répondu non : MM. Berger, Brabant, Dams, de Foëre, Demeer de Moorsel, de Puydt, de Roo, Desmairies, Desmanet de Biesme, d'Hoffschmidt, Doignon, Dubus, B. Dubus, Dumortier, Fallon, Frison, Gendebien, Hye-Hoys, Jullien, Kervyn, Li-dts, Manilius, Pirmez, Quirini, Raymakers, A. Rodenbach, Ruppe, Seron, Stas de Volder, Thienpont, Trenteseaux, Troye, Vandenbosch, Vandewiele, Vergauwen, Van Hooibrouck, L. Vuylsteke, Watlet et Zoude.

M. Dumortier : Je demande que mon vote négatif soit inséré au procès-verbal. (Tous, tous.)

M. le président : Je crois être l'interprète des sentimens de l'assemblée en disant que tous les votes seront insérés au procès-verbal.

L'article est ensuite définitivement adopté.

Les art. 3 à 46 sont définitivement adoptés.

A l'article 47 M. Verdussen demande que l'on rétablisse le mot *tiers* au mot quart pour le nombre des membres du conseil qui pourront être pris parmi les citoyens domiciliés dans une autre commune. Cette proposition est adoptée.

M. Dumortier demande que l'on discute de suite l'article relatif à la révocation et à la suspension des bourgmestres et échevins. Cette motion est adoptée. L'article est ensuite adopté sans opposition de la part du ministère.

Les autres articles de la loi sont définitivement adoptés.

M. le ministre de l'intérieur présente un projet de

tumulte, la colère et le scandale régnaient dans Chenonceaux.

De Chenonceaux au Pré-aux-Clercs, il n'y a que la distance du premier au second acte. Jusqu'ici nous n'avons vécu qu'avec des seigneurs, des princesses : nous allons fréquenter le peuple maintenant. Le Pré-aux-Clercs est le forum, la place publique; les huguenots y chantent en chœur, et un chœur de catholiques leur répond d'une chapelle voisine; les bohémiens et bohémiennes chantent et dansent; le couvre-feu renvoie chacun chez soi; avant qu'il sonne, le comte de Nevers, dont la fille se marie le jour même au duc de Nevers, a reçu un cartel de Raoul : le Pré-aux-Clercs sera aussi le lieu du combat; vous voyez qu'on y fait de tout. Se battre en duel est excellent, mais assommer son adversaire est encore meilleur, du moins si l'on en croit un certain Maurevert, ami du comte de St-Bris. Nous avions pris ce vieux hobereau pour un honnête homme; grande erreur: il opine comme Maurevert et s'arrange pour soutenir sa vaillance personnelle d'une escouade de coupe-jarrets. Heureusement Marcel s'est avisé du duel de son maître et Valentine du guet-apens de son père : Valentine conseille à Marcel de prendre ses mesures en conséquence. Voici les champions, trois contre trois : ils mettent flamberge au vent; Marcel les sépare et avertit son maître. Les coupe-jarrets accourent : Marcel appelle à son secours des soldats huguenots; les autres appellent la Sorbonne et la basoche : mêlée générale d'hommes, de femmes, d'étudiants, de soldats, de bourgeois, de brigands. Vient à passer la reine Marguerite, sur sa blanche haquenée : vient ensuite Valentine, et enfin le duc de Nevers dans une chaise nuptiale ornée de musiciens, de

loi relatif aux péages sur le chemin de fer. Ce projet sera renvoyé à une commission qui sera nommée par le bureau.

Les amendemens sur la loi des attributions n'étant pas encore imprimés, on ne peut passer au second vote.

LIÈGE, LE 8 MARS.

Dans la séance d'hier, la chambre des représentans, a décidé la question de la nomination des bourgmestres et des échevins. (V. Bruxelles). Voici les termes de l'art. 2 de la loi communale, adoptée à la majorité de 54 voix contre 39.

« Les conseillers sont élus directement par les électeurs de la commune. »

« Le roi nomme le bourgmestre dans le sein du conseil. »

« Le roi nomme les échevins dans le sein du conseil. »

Entre les différens systèmes qui ont été débattus à la chambre, nous eussions préféré celui qui accordait au roi la nomination des bourgmestres et laissait celle des échevins aux électeurs, en bornant toutefois leurs attributions à la gestion des seules affaires de la commune.

Il s'agit maintenant de tirer le meilleur parti possible de la loi communale, telle enfin qu'elle sortira des mains de la législature. — C'est dans le sein du conseil que la couronne devra choisir les hommes chargés de l'administration des intérêts de la commune. Il s'agit donc pour elle, de composer ce même conseil de personnes éclairées, intègres et attachées aux institutions qui régissent aujourd'hui le pays.

Espérons que les électeurs s'entendront pour faire tomber sur les plus dignes la majorité de leurs suffrages. Alors quels que soient les choix du pouvoir, les magistrats de la commune offriront aux citoyens les garanties que réclame l'exercice de leurs importantes fonctions.

Nous avons déjà entendu parler de projets de réunions préparatoires. Si elles doivent avoir lieu, en effet, il importe que les bons citoyens n'y fassent point faute. — Pour que ces réunions aient quelque valeur, pour qu'on puisse espérer de voir en elles l'expression de l'opinion réelle de la majorité, il faut qu'elles soient nombreuses, publiques et que tout le monde puisse y manifester librement sa pensée (nous disons librement dans toute la force de l'expression.) Hors de ces conditions, il n'y a que des conciliabules de coteries.

Il faut se défier, en matière électorale, de ce qu'on appelle l'esprit de clocher. C'est là une vérité dont on ne saurait disconvenir. Cependant bon nombre d'électeurs sont de cette opinion que certains quartiers de la ville ne sont point représentés, et ils pensent que par suite, les intérêts particuliers de quelques localités sont négligés. — Nous croyons que cette idée exercera une certaine influence sur le choix des candidats dans un ou deux quartiers de notre ville.

Le nombre des personnes appelées à l'exercice des droits d'électeurs, en vertu de la loi nouvelle, sera très-considérable. Si tous viennent déposer leur vote dans l'urne municipale, nous pouvons du reste, quoiqu'on fasse, espérer de voir composer consciencieusement l'administration municipale. Nous ne sommes pas de ceux qui croient à la corruption des masses électorales.

On lit dans le *Mémorial des Pyrénées* du 1^{er} mars le fait suivant. En vérité, nous avons peine à croire à un crime aussi atroce; et pour l'honneur de l'Espagne et de son gouvernement, nous voulons encore conserver quelques doutes :

« C'est avec un douloureux frémissement que

lanternes, de flambeaux, et, si l'on ne voit pas très-clair dans la fin de ce troisième acte, ce n'est pas assurément faute de lumières.

A force de marcher nous arrivons au drame, où, pour mieux dire, à la tragédie. Nevers a épousé Valentine, et pourtant Valentine accueille furtivement Raoul en son hôtel. A quelque bruit que l'on entend, Raoul se cache, hélas! que va-t-il apprendre? Le complot royal et sacerdotal, le plan d'extermination de toute la famille protestante! Le comte de Saint-Bris propose à deux amis et à son gendre de s'associer au forfait catholique : Nevers refuse de flétrir son honneur; il dit, en montrant les portraits de sa race :

Parmi tous ces aïeux, dont la gloire m'entoure, Je compte des soldats et pas un assassin.

Nevers brise son épée et sort avec Valentine, que la générosité de son époux a vivement émue. Trois moines paraissent; les sermens d'homicide sont consacrés, les poignards des meurtriers bénis : la troupe s'éloigne ivre de fanatisme et altérée de sang. Alors Raoul et Valentine se retrouvent, Raoul voulant mourir avec ses frères, Valentine s'efforçant de le retenir près d'elle, par l'aveu de son amour. Malgré le charme de cet aveu, Raoul se rappelle son devoir. La cloche retentit, les arquebusades et les cris se mêlent à son glas funèbre. Valentine tombe évanouie : Raoul s'arrache de ses bras et s'élance d'un balcon dans la rue.

Le cinquième acte est celui du martyre. Au milieu d'un bal qui se donne à l'hôtel de Sens, la nouvelle du massacre est apportée par Raoul.

nous traduisons, d'après le *Diario* de Saragosse, l'ordre du jour suivant; nous avons dû le relire plusieurs fois pour demeurer convaincus que nous ne nous trompons pas sur le sens de ses atroces dispositions, signées par le commandant-général, Augustin Nogueras.

« Aussitôt que je reçus votre dernière dépêche, je la transmis au capitaine-général de cette province, ne me croyant pas avoir les pouvoirs nécessaires pour faire expier à la mère du républicain belle Cabrera les atrocités commises par son fils. »
« Maintenant, à six heures du soir, je viens de recevoir un courrier de la Catalogne, avec un ordre de S. Exc. dans lequel s'en trouve inclus un autre pour vous qui m'apprend que vos désirs sont exaucés. En conséquence, demain matin, à dix heures, la mère du cruel Cabrera sera fusillée, ses trois sœurs seront arrêtées cette nuit ainsi que les parens les plus proches des chefs et officiers rebelles, afin d'arrêter ces barbares dans le cours de leurs atrocités par le sort réservé à des personnes qui leur sont chères. »

Les assises de la province de Liège pour le 2^e Trimestre 1836, s'ouvriront le lundi 25 avril à Liège.

M. Dupont-Fabry, conseiller en la Cour, est nommé pour les présider. MM. les conseillers de Bronckart, grandgagnage, Thys et Bayet, sont nommés pour siéger en qualité de juges.

Celles de la province de Namur, s'ouvriront le lundi 11 avril, à Namur, sous la présidence de M. Dupont-Fabry, conseiller en la cour.

Celles de la province de Limbourg s'ouvriront le lundi 11 avril à Tongres sous la présidence de M. Franssen, conseiller en la cour.

Celles de la province de Luxembourg, s'ouvriront le lundi 11 avril à Arlon, sous la présidence de M. Mockel conseiller en la cour.

— Samedi soir a eu lieu la première réunion des membres de la commission chargée d'organiser le congrès scientifique. M. Jamme, qui assistait au conseil de régence, et M. Destriveaux étaient les seuls absens.

M. de Reiffenberg a réuni tous les suffrages pour la place de président de la commission et pour celle de secrétaire général du congrès.

Le trésorier général est M. John Cockerill.

Les secrétaires des diverses sections ont été choisis, les uns parmi les membres qui composent déjà la commission, les autres, parmi des personnes également recommandables par leurs lumières et leur zèle.

Sciences physiques et mathématiques : MM. Delvaux, professeur à l'Université; Devaux, ingénieur des mines; Renaut, lieutenant-col. d'art.

Sciences naturelles : MM. More, professeur à l'Université; Schmerling, médecin; d'Omalus de Halloy.

Agriculture, industrie, commerce : MM. Max. Lesoinne; d'Omalus-Thierry; Orban.

Sciences médicales : MM. Brixhe, docteur en médecine; Lombard, id.; Vottem, id.

Archéologie, histoire : MM. de Chénédollé, professeur au collège; Deleuw, membre de la députation des états; Tandel, prof. à l'Université.

Philologie, littérature et beaux-arts : MM. Bekker, prof. à l'Univ.; Daussoigne, directeur du Conservatoire de musique; Lesbroussart, professeur à l'Université.

Sciences morales et législatives. MM. Grandgagnage, conseiller à la Cour; Van Hulst, avocat.

Des lettres de convocation seront adressées à chacun de ces nouveaux membres adjoints à la commission.

Au Louvre je courais, à travers le danger, Implorer le roi Charles. O forfait! anathème! Du haut de son balcon j'ai vu le roi lui-même Immoler ses sujets qu'il devait protéger.

La fête s'interrompt, les huguenots saisissent leurs armes. La scène change : un cloître désert remplace le brillant salon; des femmes, des enfans cherchent un refuge contre la mort. Marcel, Valentine et Raoul se rencontrent; le duc de Nevers a sauvé Marcel et payé de sa vie ce noble dévouement. Rien ne divise plus Valentine et Raoul que leurs croyances; Valentine abjure la sienne : s'ils doivent mourir, ils mourront ensemble et unis. Marcel s'élève tout-à-coup à la dignité d'un ministre du ciel; les deux jeunes gens s'agenouillent sur le pavé devant le vénérable vieillard; sa voix les interroge et sa main les bénit. A peine son religieux office est-il rempli que le ciel s'entr'ouvre à sa vue; au même instant les meurtriers pénètrent dans l'enceinte : « Abjurez ou mourez! » disent-ils aux trois huguenots. Tous présentent leurs poitrines aux poignards et font retentir les meurtriers. Le théâtre change encore : la cité, le Louvre, la Seine apparaissent sous l'azur et les étoiles d'une belle nuit : une arquebusade, commandée par le comte de Saint-Bris, atteint Valentine, qui se traîne sur les cadavres de Raoul et de Marcel; le père immole sa fille; les flambeaux, qui environnent la tête de Marguerite de Valois, éclairent la dernière consommation du martyre.

Nous donnerons la partie de ce feuilleton qui a rapport à la musique.

On discutera dans la prochaine réunion les questions à insérer dans le programme du congrès.

(J. de la Province.)

Le 2 mars, M. le ministre de l'intérieur a présenté divers projets de loi relatifs à des fixations de circonscription territoriale. Le premier de ces projets tend à détacher les hameaux de Sougné-sur-la-Hoid, Playes et Sécheval, de la commune de Sprimont (Liège), pour les réunir à la commune d'Aywaille. Le second projet a pour objet de séparer administrativement et territorialement, pour en former deux communes distinctes, les villages de Deurne et Borgerhout (Anvers), réunis en une seule commune. Le troisième projet de loi érige le village de Boisshot (Anvers), en commune distincte de celle de Heyst-op-den-Berg. Enfin, par le quatrième projet, les villages de Celles et de Molembaix, dont la réunion forme actuellement la commune de Celles-Molembaix (Hainaut), formeront deux communes séparées.

S. A. le prince Ferdinand de Sax-Cobourg, accompagné d'une partie de la suite de son fils le prince de Portugal, est descendu hier au Pavillon-Anglais, en cette ville, venant d'Aix-la-Chapelle et allant à Bruxelles.

On apprend que le général Dibbets, commandant de la place de Maestricht, est dans un état presque désespéré.

On lit dans le Journal de Verviers :

Dans leur réunion de ce jour, les notables du district de Verviers ont résolu de présenter à la sanction royale les nominations suivantes pour la récomposition du tribunal de commerce :

MM. A. J. Dasse, président ;
Servais Vervier, 1^{er} juge ;
Isidore Brouet, 2^{me} id. ;
Dibois-De-Thier, 3^{me} id. ;
Pierre Legrand, juge suppléant ;
L. Bosard, fils, id.

Il y a eu, le 1^{er} de ce mois, un balconné chez l'ambassadeur de Russie à La Haye, M. le chevalier Potemkin. On y remarquait le prince d'Orange en hettman de cosaques.

La présentation faite à la Chambre des communes, par M. Poulett-Thompson, président du bureau de commerce, d'une série de résolutions relatives aux chemins de fer, lui a donné l'occasion de rappeler qu'il n'y avait pas moins de 57 bils, pour des établissemens de ce genre, soumis en ce moment à la chambre des communes. Les dépenses de ces chemins sont évaluées à 128 millions de livres sterl. (plus de 3 milliards de francs).

On affirme qu'une nouvelle société a proposé au gouvernement d'établir un chemin de fer de Châtelet à Louvain, à ses frais, tout en concédant de grands avantages.

(Mercur.)

On prête à M. de Metternich l'intention de faire déclarer que les chemins de fer sont placés sous la protection du droit des gens. Ce serait certes là le plus grand encouragement qui pût être donné à ces sortes d'entreprises par les gouvernemens, si l'on avait la certitude qu'en cas de guerre une telle convention fût respectée.

La commission royale d'histoire a en l'honneur d'être reçue par le roi hier, et d'offrir à S. M. le premier volume des Chroniques Belges inédites. Ce volume contient la chronique flamande rimée de la bataille de Woeringen par Van Heelu, suivi d'un codex diplomatique formé de plus de 200 Chartes, d'un glossaire, etc. Le roi s'est entretenu long-temps avec les membres de la commission sur les travaux qui lui sont confiés.

La Chronique de Van Heelu, dont l'édition a été faite par les soins de M. Willems, forme un beau volume in-4^e d'environ 700 pages.

CIRQUE OLYMPIQUE.

Le cheval Régent. — M. et Mme. Gauthier.

A l'heure qu'il est, nous avons pour théâtre un manège, et pour acteurs, des chevaux. Nous laissons l'Opéra-Comique chevroter sa vieille routade dans le désert; nous tournons le dos au vaudeville-sergent, au vaudeville agent de change, sans lui dire au revoir, et nous allons au Cirque qui est beaucoup plus amusant. Que voulez-vous? Notre théâtre, comme l'armée des Grecs est tout en désarroi, depuis que l'Achille du grand opéra s'est retiré sous sa tente après sa querelle avec l'Agamemnon de l'orchestre. Robert, Guillaume Tell, Gustave dorment d'un profond sommeil, en attendant qu'il plaise à M. Forgas de reparaitre sur la scène. S'il ne s'agissait que de l'absence de M. Forgas et du silence de sa voix, nous serions bientôt consolés; mais il s'agit de Meyer-Beer, de Rossini, et il est assez désagréable que, pour M. Forgas, nous soyons privés de Meyer-Beer et de Rossini. Le public est fort mécontent, et au lieu d'aller au théâtre pour y entendre dialoguer le parterre avec MM. les directeurs, il va au Cirque où se font des exercices curieux, et des tours de force tout-à-fait surprenans.

La troupe équestre qui donne en ce moment des représentations à Liège, rivalise quelquefois avec celle de Francini. Des écuyers habiles, debout sur leurs chevaux, sans tenir les rênes, exécutent leurs évolutions avec un aplomb qui étonne. On les croirait vissés par les pieds sur la selle, s'ils ne changeaient à chaque instant de position, pendant que le cheval lancé au grand galop donne des vertiges aux spectateurs. Et puis, ils font à cheval ce que d'autres ne feraient pas à terre. Danses bizarres, poses académiques,

sauts périlleux, merveilles d'équilibre, jeux indiens. Il y a de quoi vous étourdir. C'est un concours de tous les prestiges qui peuvent résulter de la force réunie à l'adresse. Les Centaures que la mythologie identifiait avec leur monture, les cavaliers Numides si fiers de monter à cru les coursiers du désert, seraient étonnés et jaloux des prodiges d'équitation que nous avons sous les yeux aujourd'hui. Après cela n'iez le progrès.

Il faut dire aussi que les chevaux ont leur bonne part dans les applaudissemens que reçoivent quatre écuyers chaque soir. Il est impossible de voir quelque chose de plus souple, de mieux discipliné que ces bêtes qui obéissent au commandement avec une ponctualité qui ferait honneur à un soldat prussien. Je regrette vraiment d'employer le mot bêtes en parlant de chevaux, et je désirerais que l'Académie française, dans la prochaine édition de son dictionnaire, supprimât la dénomination de bête appliquée au cheval, pour se mettre d'accord avec l'usage qui a déjà pros crit le mot gueule. Il me semble d'ailleurs qu'on peut bien accorder cela à un confrère... c'est du cheval que je parle; vous savez l'histoire de ce lord qui fit nommer son bidet membre de l'Académie d'Edimbourg. Au fait, pourquoi un cheval ne mangerait-il pas, comme tant d'autres, à deux râteliers? Pourquoi la perspective d'une position sociale ne serait-elle pas son picotin d'avoine? Le cheval de Caligula fut consul, et Bucephale est immortel comme Alexandre. Quant au docteur Quadrupède à qui l'Académie écossaise donnait droit de pâture chez elle, il n'était peut-être pas aussi déplacé qu'on pourrait le croire parmi ses collègues. M. Villemain l'a dit, en répondant à M. Scribe, il faut de tout à l'Académie, et c'est sans doute pour cela que M. Dupaty vient d'être élu. En vérité, c'est encourageant. Après Viennet, Scribe, après Scribe, Dupaty; braves! bis! O talisman des puissances humaines! O chapeau de Gessler, viens qu'on te salue! O botte de Charles XII, viens présider ces élections glorieuses! Mais, après Dupaty, qui nommera-t-on? Parbleu, si j'étais une Altesse ou une Excellence, je ferais nommer Régent.

Vous devez connaître régent, et, si vous ne l'avez pas encore vu, je vous engage à faire connaissance avec lui. Régent a reçu une excellente éducation; c'est un cheval comme il faut, un cheval fashionable, coquet, fringant, spirituel; il y a du bon ton dans son maintien et une élégance aristocratique dans ses manières. On voit, à son encolure, à la fierté de son regard, qu'il y a toute la distance de la noblesse entre lui et ces rosses prolétaires destinés par leur naissance au timon du fiacre ou du cabriolet. Regardez-le bien, l'orgueilleux; il sait ce qu'il vaut, il sait qu'on l'admire, il sait qu'il est beau avec ces brillantes banderoles qui sont ses insignes à lui, comme l'écharpe et les cordons aux princes de la terre. Cependant, tout impérieux qu'il paraît, il sait obéir, et il obéit à la parole. Ce n'est pas étonnant: il connaît la langue française, et, de plus il a appris à danser; la danse fait partie de l'éducation. Parlez lui français, vous êtes sûr qu'il vous comprendra; il est même dans le cas de vous répondre. Vous croyez que je plaisante. Eh bien, je vous renvoie à l'Iliade, je vous renvoie au magnifique discours qu'Homère met dans la bouche du cheval d'Achille. Etes-vous incrédule, maintenant? Il me semble que quand un cheval parle grec, et en vers hexamètres, il peut bien parler français, et en prose.

Oui, Régent sait le français, et c'est là son moindre talent. Il danse comme Mlle Tagliioni, il pirouette comme Perrot, il valse comme Mlle Méphistophélès de Goethe. Soit étude, soit instinct naturel; il va en mesure avec une précision parfaite. On peut donc dire encore que Régent est musicien, et n'allez pas blesser son amour-propre, en lui contestant quelqu'une de ses qualités, car je vous avertis qu'il est susceptible, et qu'il tire très-bien le pistolet. Demandez à ceux qui l'ont vu.

Le maître de régent, celui qui a la gloire d'avoir formé ce brillant élève, et qui seul a le droit de lui donner des ordres, c'est M. Gautier. Tel élève, tel maître. Astolphe sur son hippogriffe était moins merveilleux que M. Gauthier dans son Cirque. Quelle puissance d'équilibre! quelle force de cohésion! Il se penche en avant, en arrière, sur le côté; on dirait qu'il ne tient plus à son cheval, qu'il va tomber, qu'il tombe, et il tourne ainsi, il plane, il s'incline, il se redresse, il fuit avec la hardiesse de l'aigle rasant le bord d'un abîme. Le spectateur haletant le suit avec une admiration mêlée d'effroi. Pour mon compte, j'ai éprouvé cette sensation qui est presque douloureuse. L'impétuosité du cheval, l'audace du cavalier, ses poses périlleuses, cette incertitude, ce perpétuel conflit d'actions et de réactions musculaires d'un homme suspendu entre la chute et l'équilibre, tout cela me cause un frémissement involontaire. L'imagination m'emporte à travers l'espace avec le cavalier, je voyage avec lui comme ces damnés qui tournent deux à deux dans les cercles du Dante, je ressens le contre-coup de tous ses mouvemens, tour-à-tour ému de sa crainte, ou rassuré de sa sécurité. Mais ces émotions contagieuses s'apaisent bientôt devant la confiance que vous communique M. Gautier. Vous diriez que cet homme est sur son terrain, quand il est en l'air. Il fait des miracles de force et d'adresse; mais je ne vous le décrirai pas pour vous ménager le plaisir de la surprise, et aussi parce qu'on ne peut croire à ces choses-là qu'après les avoir vues.

Ce n'est pas tout. Je ne vous ai pas parlé de ce qu'il y a de mieux et de plus attrayant au spectacle du Cirque. Ce n'est pas le Clown avec ses grosses farces tudesques, pauvre loustic qui a moins d'esprit que ses chevaux, bouffon d'écurie qui n'a jamais égrugé le sel de ses quolibets, ce n'est pas l'Hercule avec ses tours de bras, ses tours de reins, ses tours de mâchoire; ce n'est pas la bataille de Smolensk, ou toute autre bataille figurée par quatre hommes et un caporal. Qu'est-ce donc? Que peut-on mettre au dessus de la force et de l'adresse? La grâce, et vous comprenez maintenant qu'il s'agit d'une femme. Voyez cette charmante Sylphide qu'on ne dirait pas montée, mais descendue sur son cheval. Elle passe devant vous, fantastique et aérienne comme une vierge d'Oscian, rapide et mystérieuse comme une étoile qui fuit. Elle ne donne rien à la force qui n'est pas de son sexe; tous ses mouvemens sont naturels et gracieux; elle aime mieux plaire qu'étonner, semblable à Poiseau qui s'abat sans crainte sur la plus frêle branche, parce qu'il a des ailes, elle pose à peine son petit pied sur le cheval qui ne se sent point chargé. Le mot volage a dû être créé pour elle. Légère et fugitive, elle semble flotter dans les plis onduleux de cette longue écharpe de gaze qui entoure ses formes délicates, et ses attitudes si suaves, à ses mouvemens si moëlleux, à ses poses de colombe, vous la prendriez pour une fée, pour la reine Mab traversant les cieux sur un rayon de la lune. Hélas! pourquoi faut-il que la vile prose vienne toujours heurter la poésie? Le spectacle terminé, la déesse n'est plus qu'une mortelle. C'est tout simplement Mme Gauthier, la femme et la rivale de celui que vous connaissez.

Nous avons vu apparaître hier sur notre scène M. Rose, ex-premier comique du théâtre de Marseille. Cet acteur a des planches (style de coulisses), mais la chaleur, mais la verve font aujourd'hui tout à fait défaut, aussi pourrait-on dire de M. Rose, comme de je ne sais plus quel autre acteur, c'est un bon comique plaisanterie à part.

CHAMBRE DE COMMERCE ET DES FABRIQUES DE VERVIERS.

Voici ce qui résulte du nouveau rapport que le gouvernement vient de recevoir de Lisbonne :

- Le ployage des pièces de draps, dernièrement venues de Belgique, n'a pas encore été conforme aux instructions données (ces instructions ont été transmises à Liège et à Verviers par lettre du département de l'intérieur, en date du 8 octobre 1835, D^{no} du commerce, n^o 1787); mais on a envoyé d'ici une pièce entière de drap anglais à la maison Simonis, à Verviers.
- Le navire l'Estelle entré dans le port depuis quelques jours, apporte des charbons qui remplissent les conditions voulues, plus 70 pièces de draps de Verviers, d'une qualité plus ordinaire.
- Le terme convenu, pour la révision du traité de 1810 avec l'Angleterre, a été prorogé jusqu'au 31 avril. Le nouveau tarif va paraître, et sera présenté à la sanction des cortès.
- Il paraît constant que, dans ce tarif, on veut établir au poids les droits sur les draps; de manière que les draps ordinaires, ceux que l'on fabrique à Dison dans les prix de 6 jusqu'à 10 francs l'aune de France, seront pour ainsi dire prohibés. Aussi les Anglais se sont-ils empressés d'introduire de grandes masses de ces draps; mais comme les nouveaux droits ne pourront être promulgués que dans trois mois, les fabricans de Dison auraient encore le temps d'envoyer leurs marchandises, que l'on dépechèraient à la douane aux droits actuels, et qui seraient gardées pour être vendues après la promulgation du nouveau tarif.
- Les draps fins ne paieront guères plus que maintenant, le but du gouvernement Portugais étant évidemment de protéger les petits fabricans qui fournissent quelques pièces de très-mauvais draps.

VILLE DE LIÈGE. — Ramonage des cheminées.

Les bourgmestres et échevins rappellent aux habitans les dispositions de l'art. 7 de l'ordonnance du 40 mars 1825, portant :

- Les propriétaires ou locataires feront ramoner exactement deux fois par an les cheminées où l'on fait du feu, savoir : dans les mois de mars et avril, et dans les mois de septembre et octobre. Il sera fait des visites générales dans les mois de mai et novembre, pour constater les contraventions.
- L'amende comminée par le règlement est de 6 fr. 3^{cent}, à 21 fr. 46 centimes.
- A l'hôtel-de-ville, le 4 mars 1836.
- Le président du collège, Louis JAMME.
- Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 7 MARS.

Naissances : 8 garçons, 8 filles.
Décès : 2 garçons, 4 filles, 1 homme, 3 femmes, savoir : Gilbert Joseph Péters, âgé de 65 ans, maître menuisier, rue Agimont, célibataire. — Elisabeth Balasse, âgée de 79 ans, journalière, rue Vert-Bois, veuve de Servais Zuède. — Henriette Buisard, âgée de 77 ans, sans profession, rue Vert-Bois, veuve de Joseph Brialmont. — Marie Thonart, âgée de 75 ans, sans profession, rue Tribouillet, veuve de Jean Pierre Morin.

AVIS. — Madame Anne Thérèse Brouwers, veuve de Jean Michel Knopen, est invitée à se rendre au secrétariat de la régence pour affaire relatif à l'administration.

CIRQUE OLYMPIQUE.

DE
MM. GAUTHIER ET LIEBHARD.
AU MANÈGE ST.-PIERRE.

Aujourd'hui mercredi, le tremplin espagnol par MM. Perres Baptiste et le jeune Diable qui termineront par franchir 10 chevaux au double tonneau. — Pour la première fois le cheval Zéphir monté par M. Gautier. — Les deux Hercules. — La danse des Acrobates. — Le Jongleur indien par M. Gautier. — La bataille de Smolinsk par tous les écuyers.
On commencera à 6 1/2 heures.

ANNONCES.

HUITRES anglaises chez PARFONDROY, der. l'hôt. de ville

HUITRES anglaises, chez TART, derr. l'hôtel de Ville.

NOUVELLES SARCELLES, au Moriâne, rue du Stockis

SAURETS pleins doux, à 12 sous la douzaine chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont. 28

Elibotte, Soles, Plays, Cabillaux, Rivets, Rayes, Huitres anglaises, Anchois nouveaux, chez PERET, rue Ste-Ursule. 408

POMMADE MELAINOCOME.

Il n'est bruit en France que des merveilles de cette précieuse pommade qui teint les cheveux, moustaches et favoris du plus beau noir sur-le-champ et sans aucune préparation, les fortifie, les épaisse et les empêche à jamais de blanchir et de tomber. Nous ne pouvons mieux en faire l'éloge qu'en rappelant le témoignage éloquent de M. le docteur Orfila, doyen de la faculté de médecine de Paris. (Voir les journaux du 15 juin 1832). Le seul dépôt se trouve à Paris, chez M. V. Cavallion, Palais-Royal, galerie Valois, n^o 433, au 2^e. Péntrée par l'allée de l'Horloger, ne pas confondre la boutique du parfumeur à côté. Les prix des pots sont de 5, 10 et 20 fr. On y trouve aussi les célèbres pommades blondes et chatain au prix de 10 et 20 fr. Exercice (franco). 48

SOCIÉTÉ ANONYME
BREVETÉE PAR LE GOUVERNEMENT BELGE.

CORDAGES EN ALOËS.

Cordes plates et rondes à l'usage des houillères, cordes de navigation, pour fabriques, agriculture, roulage, pêcheries, cordes à puits, pour poulies, filets de tenderie, longues, traits, guides, etc., etc.

Les cordages en aloës, connus depuis peu de temps en France, et dont l'usage est généralement introduit aux États-Unis, ont le brillant de la soie; ils sont inaltérables par l'eau, infiniment plus forts et beaucoup plus légers que ceux en chanvre.

Malgré ces avantages incontestables, que l'on garantit d'ailleurs, le prix des cordes en aloës est inférieur à celui des cordes en chanvre.

Le magasin exclusif pour les provinces de Liège et de Namur est chez M. DARBFONTAINE-LAMBINON, place de l'Université n° 263, à Liège.

APPARTEMENT au PREMIER, à LOUER, rue de la Cathédrale n° 3.

VENTE D'ARBRES.

Le 18 mars 1836, à midi, M. le comte de Robiano de Marchin, fera VENDRE à l'enchère dans son bois dit Volées, commune de Marchin :
Quantité de Marchés de beaux CHENES et AUTRES ARBRES.
Recours sur le bois.
A CREDIT. 26

VENTE D'ARBRES.

Le 16 mars 1836, M. le baron Hyacinthe de Rosen de Haren fera VENDRE à l'enchère :
Quantité de Marchés de Beaux CHENES croissant dans son bois de Fagne Forgeron, commune d'Amay, et plusieurs Marchés de BOULEAUX et FRÈNES, croissant dans son bois d'Ontrelouche.
On commencera par le bois de la Fagne Forgeron, à midi précis.
A crédit. 27

On CHERCHE en LOCATION une MAISON. S'adresser au bureau de cette feuille.

M. DUSART, notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il a reçu le premier mars courant, il a VENDU une BONNE MAISON de COMMERCE, avantageusement connue, située à Liège, rue du Pont d'Avroy, n° 549, avec caves, pompe, citerne, cour, bâtiment derrière, etc., moyennant la somme de quinze mille francs, et qu'on peut jusqu'inclus le dix de ce mois SURENCHÉRIR d'un vingtième, en en faisant la déclaration au bas du procès verbal de vente. 305

EN VENTE

Chez les principaux libraires du royaume :

COLLECTION

CHRONIQUES LIÉGEOISES INÉDITES

PUBLIÉE PAR M. L. POLAIN,
Conservateur des archives de la province de Liège
1° La Mutinerie des Rivageois, par Guillaume de Meiff
XVI^e siècle. 1 vol. 8°. Prix 2 frs. 50.
2° Sous presse. Le Patron de la Temporalité, par J. de Hemricourt. — XIV^e siècle. 766

JOURNAL DE LA JEUNESSE

UTILE DULCI

BIBLIOTHÈQUES
GRATUITES
AUX ABONNÉS.

UN GAGNANT
SUR
40 ABONNÉS.
100 bibliothèques.

250, 200, 100, 50, 25 francs.
à tirer au sort entre les
4,000 1^{ers} ABONNÉS,
à la troisième année, commençant
AU 1^{er} JANVIER 1836.

Les parents profiteront de ce précieux avantage pour composer la bibliothèque de leurs enfants des deux sexes, en les abonnant de préférence au Journal de la Jeunesse Courrier des Enfants, l'un des plus beaux et des plus utiles recueils qu'ils puissent leur offrir. Chaque abonnement donne droit à un n° d'ordre qui est inscrit sur la bande.

Toute la correspondance doit être affranchie. On ne reçoit les abonnements que pour un an et payés d'avance.

Religion, Morale,
Histoire, Géographie,
Voyages; Mœurs,
Littérature, Beaux-
Arts, Musique, Poé-
sie, Gymnastique,
Nouvelles, Contes,
Fables, Enigmes.

Revue des journaux,
livres publications pour
la jeunesse des deux
sexes. Chronique mensuelle. Concours et prix mensuels décernés par les illustrations contemporaines.

EXTRAIT
de
L'ACTE DE SOCIÉTÉ.

LE CAPITAL SOCIAL EST DE
100,000 FRANCS,
représenté par
200 ACTIONS
de 500 fr.,
dont 100 seulement étant placées
donnent droit à 1 centième
DE LA PROPRIÉTÉ
ET DES BÉNÉFICES.

La Société est en commandite, et les actionnaires ne sont soumis à aucun appel de fonds. Le gérant fournit un cautionnement. Les dépenses sont faites au comptant. Tous les six mois il y a réunion pour le partage des bénéfices et le tirage des bibliothèques. L'acte est fait de manière à garantir à tous leurs intérêts et leurs droits.

On trouve au bureau des deux premières années du Journal de la Jeunesse, faisant chacune un beau vol. de 10 f. franc de port.

COURRIER DES ENFANS,
MENTOR DES DEUX SEXES.

PUBLICATION DE LUXE, AVEC DESSINS, GRAVURES, PORTRAITS, VIGNETTES ET MUSIQUE.

Ce journal qui convient à tous les âges, bien qu'il soit spécialement dédié à la jeunesse, joint à un rare mérite de rédaction, le meilleur goût littéraire et les principes de morale les plus purs. Point de recueil plus riche et plus varié, plus instructif et plus intéressant. Il paraît le premier de chaque mois en 40 pages grand in-8°, papier vélin satiné.

42 FR. PAR AN
franc de port pour
toute la Belgique.

PARIS
22, PASSAGE DAUPHINE.
BRUXELLES,
A la LIBRAIRIE MODERNE, Montagne
de la Cour, n. 2; à son dépôt, rue de
l'Évêque, n. 40.

TROISIÈME ANNÉE 1836.
A DATER DU 1^{er} JANVIER.

CETTE SOUSCRIPTION CONCOURT AUX PRIMES DE 500, 300, ET 200 FRANCS FONDÉES PAR LA LIBRAIRIE MODERNE, A BRUXELLES.

BOURSES.

PARIS, LE 5 MARS.

FONDS PUBLICS.	SOUS précédent.	Cours du jour
Cinq pour cent, comptant...	110 40	110 45
fin courant...	000 00	000 00
Trois pour cent, comptant...	84 00	81 00
fin courant...	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp...	99 90	100 00
fin courant...	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 % J 4 ^{er} nov. comp...	45 3/4	44 7/8
fin cour...	00 0/0	00 0/0
Dte. diff. sans int. compt...	17 1/2	00 0/0
Dte. pass. sans int. compt...	45 0/0	44 1/2
Emp. des cort. J. de mai 1834...	00 0/0	00 0/0
fin cour...	00 0/0	00 0/0
Emp. royal. J. de juill. 1834...	34 0/0	34 0/0
fin cour...	00 0/0	00 0/0
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834...	00 0/0	00 0/0
fin cour...	00 0/0	00 0/0
Rente perp. J. de juill. 1834...	00 0/0	00 0/0
fin courant...	00 0/0	00 0/0
Coupons cortés...	00 0/0	00 0/0
Rome. Rs. 5 p. c. compt...	103 3/4	103 3/4
fin courant...	000 0/0	000 0/0
Belgique. Empr. 1831, compt...	103 7/8	104 0/0
fin cour...	000 0/0	000 0/0
Banque de Belgique...	115 0/0	115 0/0

LONDRES, LE 4 MARS.

3% consolidés...	91 3/4	Escompte...	00 0/0
Bel. em. 1832 C. D.	103 1/4	Différées...	22 5/8
Holl. Dette active...	55 7/8	Passives...	14 3/4
Id. 5 p. c.	00 0/0	Russie...	108 1/2
Portugais, 5 p. c.	79 0/0	Brsil, Emp. 1821...	88 0/0
Id. 3 p. c.	48 1/2	Mexicains, 5 p. c.	35 0/0
Espagne. Cortés...	44 7/8	Colomb...	00 1/0

VIENNE, LE 25 FÉVRIER.

Métalliques, 103 0/0. — Actions de la banque, 1365 0/0.

AMSTERDAM, LE 5 MARS.

Dette active...	56 7/16	Rente française...	00 0/0
différée...	4 13/16	Métalliques...	100 3/8
Billet de chance...	25 3/16	Russie, H. et Ce...	105 0/0
Syndic. d'amort...	97 1/2	Esp. rente perp...	00 0/0
3 1/2...	82 1/4	Naples falconnet...	00 0/0
Soc. de comm...	131 1/16	Brsiliens...	87 1/2

ANVERS, LE 5 MARS.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam...	218 1/2 p. P		
Rotterdam...	218 1/2 p. P		
Paris pr fr. 100	118 perte	A fl. 518 pert. P	1 % perte
Londres pr Estr.	fl. 12 10	fl. 12 02 1/2 P	
Ham. pr 40 HB.	35 1/8	34 15/16	34 13/16
Bruxelles...	114 1/2 p. P		
Gand...			

FONDS PUBLICS.

VILLE	FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
ANVERS.						
Dette active...	5	104 3/4	A	fl. 500		148 0/0 P
différ.		43 1/4		BRSIL.	5	87 1/2 P
BELGIQUE.				E. à L. 1824		
Emp 48 m.	5	101 3/8		ESPAGNE.	5	
A. B. 1835.				B. Guebh.	5	
Act. de la B.				R. P. à Am	5	
HOLLANDE.	2 1/2			Emp. 1834		48 1/2 1/8 à 1/2
Dette act.	4 1/2			Dette diff.		
Rte. remb.	2 1/2	98 0/0	P	Cortés à P.		
ATRICHE.				à L.		
Métalliq.	5	103 1/4	P	dito Coup.		
Lots fl. 100.		00 0		NAPLES.		
fl. 250.	4	428		Cert. Falc.	5	94 0/0 P
fl. 500.	4	684		ÉTAT-ROM.		
POLOGNE.				levé 1832.	5	102 1/2 P
Lots fl. 300.		122		à An. 1834.	5	99 3/4 A

BRUXELLES, LE 7 MARS.

Emp. R., fin cour...	104 1/2	P	Lost. r. av. cour.	98 0/0	A
pr. à 1 mois	000 0/0	D	inscrip.	97 7/8	P
Dette active...	53 7/8	A	Métalliques...	103	P
Empr. de 1832...	99 1/2	P	Naples...	94 0/0	A
Act. Société Gén.	790		Rome...	102 et P	
So. de Com. de cvr	130 3/4		Brsil. Rotsch...	87 0/0	P
Ban. de Belgique	114 1/4	A	Emp. Ard. 1835.	44 0/0	P
So. du c. de S.-O	107 1/2		Emp. Guebh...	000 0/0	
S. Hauts-Four.	119 1/2		P. à Ams.	00 0/0	
Wasme-Hornu...	98 0/0	P	Fin cour...	00 0/0	
Banq. fonc...	97 1/2	P	D. différée...	17 1/2	P
S. du Cha. Flenu.	110 1/4	P	Id. 1835...	21 1/4	P
Sclessin...	104	N	Cortés à Paris...	00 0/0	
Société nationale.	117 1/4	P	à Londres.	00 0/0	
Gal.-Rus. ad. Br.	00 0/0		Coup. Cortés...	00 0/0	
Levant de Flenu.	100	P	CHANGES.		
Charb. d'Ougrée.	105 0/0		Amsterdam...	010 p.	
Sars-Longchamps	102 0/0	A	Londres ct...	0 0/0	
Fourn. des Venues	102 0/0		à 2 mois...		
Dette active. Hol.	55 1/2	A	Paris...		
Synd. d'amort...	00				

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 5 MARS.

Le koff hanovrien Anna Margareth, c. Leefoeg, v. de Bremen, ch. de tabac et mine de plomb.
Le koff hanovrien Fortuna, c. Doyer, v. d'Emden, chargé d'avoine.
La galliotte brémoise Diligentia, c. Bekens, v. de Bremen, ch. d'orge.
Le pleyt belge Catharina, c. Vanderschuyt, v. de Londres, ch. de sucre, café, etc.
L'ever danois Emanuel, c. Spiesen, v. d'Hambourg, ch. de graine de navets.
Le schooner anglais Nimphe, c. Williams, v. de Liverpool, ch. de coton et potasse.

MARCHE.

Liège, le 7 mars. — Froment, Phectolitre, 13 40.
Seigle, 9 40.

LIÈGE, imp. du Jour. rue du d'Or, n° 622, à Liège